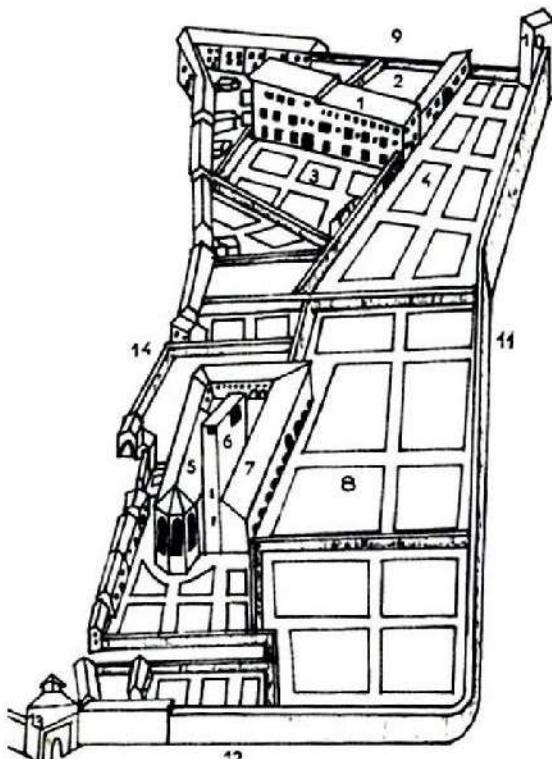


Le Collège de Castres, un des plus anciens établissements d'enseignement secondaire de France, n'est pas né par hasard. Il est le fruit, en une époque gravement troublée, d'une volonté politique. Avant même le massacre de Vassy en 1562, qui marque le début de la guerre civile entre catholiques et protestants, l'église calviniste de notre cité était déjà puissante et organisée. Lorsque la ville tombe en 1574 pour la troisième fois aux mains des protestants, elle devient, jusqu'à l'Edit de Nantes de 1598, un bastion huguenot au sein d'un état qu'on a pu qualifier de "Provinces unies du Midi".

Le Collège protestant 1574-1633.



LE QUARTIER DU COLLEGE

EN 1674

d'après le plan Picard

1 à 4 - LE COLLEGE :

- 1 - Bâtiments
- 2 - Cour
- 3 - Potager
- 4 - Jardin

5 à 8 - COUVENT DES CORDELIERS

- 5 - Chapelle
- 6 - Tour
- 7 - Bâtiments
- 8 - Jardin

9 - Actuelle rue Emile Zola

10 - Porte Neuve

11 - Actuel boulevard Clémenceau

12 - Albinque

13 - Porte de l'Albinque

14 - Actuelle rue Camille Rabaud

¶

Le Collège de Castres.

Extrait de Yvan Hue.

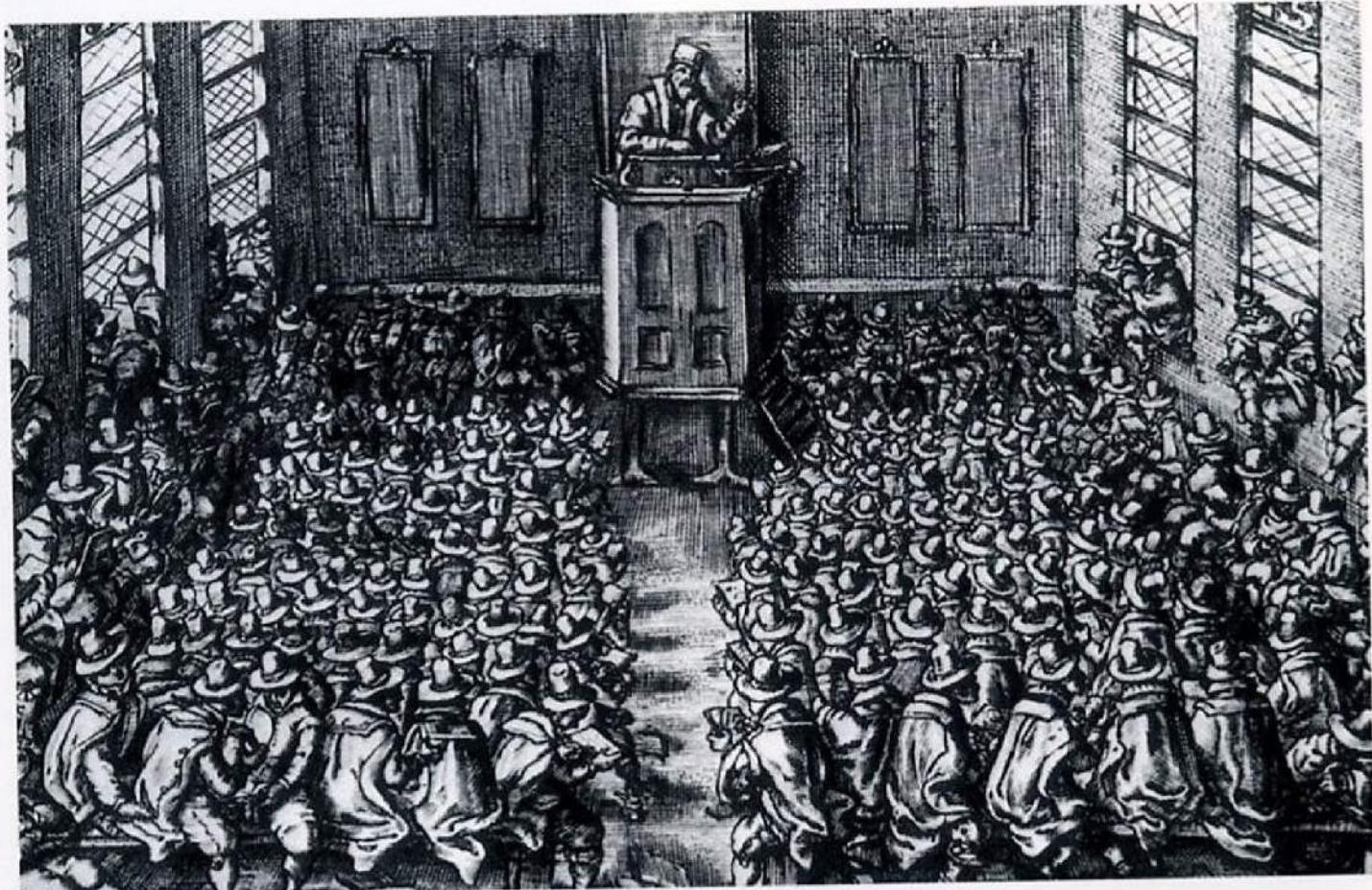
C'est dans ce contexte que les nouveaux consuls manifestent moins de six semaines après leur arrivée au pouvoir le souci de créer un collège, "afin que la jeunesse ne demeure sans instruction ni doctrine". Mais un texte local de 1577, nous dit aussi qu'il faut "garder que la jeunesse n'emploie le temps à desbauches et discourir par la ville, faisant plusieurs insolences". Dans l'esprit même de la Réforme se rencontre la double volonté de donner aux jeunes générations

une formation intellectuelle et une éducation morale. Savoir raisonner sur des textes et trouver les voies de son salut constituent bien l'essentiel de l'enseignement dispensé. De fait son contenu sera uniquement littéraire et religieux, à raison de six à sept heures par jour quatre fois par semaine, pour les cinq classes de niveau. Commentaires de texte et "disputatio", favorisant l'expression personnelle des élèves, sont par ailleurs les techniques pédagogiques les plus éprouvés par les maîtres.

Les premiers cours débutent en 1575 avec deux régents, ils ont lieu dans l'ancienne école consulaire située rue de l'Ecole Vieille, dénommée plus tard du Collège, et actuellement Camille Rabaud. Le nouvel établissement n'est terminé que vers 1586, édifié près de la Porte Neuve rue du Temple, aujourd'hui rue Emile Zola. L'enseignement y est gratuit, de plus il est en principe d'ordre secondaire, réservé aux "enfants, estant de l'âge de 14 ans et au dessus, qui ne sont occupés de quelque office et vacation". Les consuls

"en estant les patrons" entretiennent les bâtiments, définissent les programmes, recrutent les régents qu'ils font parfois venir de très loin, tels le pasteur Dumas ; l'humaniste normand Constantin, ami de Théodore de Bèze ; l'espagnol Gales, collaborateur de Cujas, esprit libre en désaccord avec ses coreligionnaires consuls et qui finira sa vie en Flandre sur un bûcher catholique ; l'écossais Alexandre Morus père, principal comme les précités, mais resté en fonction au moins de 1611 à 1626.

Gravure attribuée à Crispin de Passe.
Extr. de *Academia sive speculum
vitae scolasticae*.
Leyde 1612.



L'installation à Castres d'une Chambre judiciaire, composée pour moitié de magistrats appartenant à l'une et l'autre religion et que confirme l'Edit de Nantes, le retour massif des catholiques dans la cité, l'affirmation de la prépondérance royale après l'échec de la Révolte du Duc de Rohan, finissent par rendre insupportable aux fidèles romains la continuation de la mainmise exercée par les réformés sur les affaires de la ville et du collège. Dès 1632, le Consulat est partagé entre les deux religions, l'année suivante la mi-partition s'applique, sur décision du Conseil du Roi, à l'établissement.

Un tel changement aurait pu conduire notre collège à devenir un lieu de séparation et d'affrontement. Il n'en fut rien. Les élèves demeurent mélangés en fonction de leur âge et non de leur confession, mais chaque année en changeant de classe, ils changent de

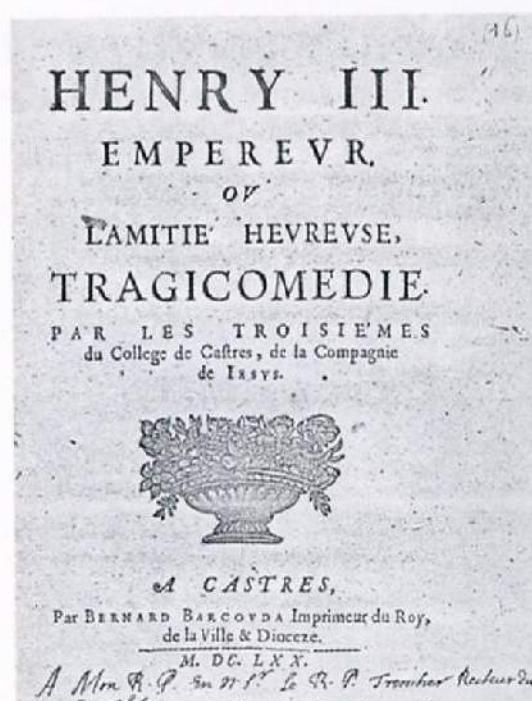
maître et connaissent ainsi alternativement la première année un régent protestant, la seconde un régent catholique, la troisième à nouveau un réformé, la quatrième enfin un catholique. Car depuis 1622 pour des raisons d'économie le nombre des classes a été réduit. Les charges financières pèsent, en effet, lourdement sur le budget de la ville qui, paradoxalement depuis la mise en place de la mi-partition, ne bénéficie plus des 200 à 300 livres annuelles que lui versait auparavant le diocèse. L'échelle des traitements fluctuent, le montant total des dépenses dans ce domaine pouvant varier de 800 livres au début du siècle à 400 quarante ans plus tard. Il n'en reste pas moins que pendant longtemps, à Castres, en accord avec l'esprit de l'Edit de Nantes, des parents ont confié l'instruction de leurs enfants à des maîtres qui n'appartaient pas à la même religion qu'eux.

Au prétexte que l'une des deux chaires protestantes était devenue vacante par suite du décès de son titulaire, on applique à l'encontre de Pierre Borel, seul régent huguenot restant, un acte du Conseil du Roi de 1663, inspiré par la Contre-Réforme, imposant un catholique en cas de charge unique. Bien que cette mesure ne puisse concerner le Collège. L'expulsion d'un des esprits les plus brillants de son temps de l'établissement, où il avait été lui même élève, permet l'arrivée en



Pierre Borel par Pauthe.
Musée Goya
cliché J.Cl. Ouradou.

force des jésuites dont les qualités de pédagogue sont déjà connues. Moyennant le versement d'une contribution exceptionnelle de 2000 livres, destinée à l'entretien des bâtiments, et



Henry III empereur
ou l'amitié heureuse.
B. M. Toulouse.

le paiement d'une subvention annuelle de 700 livres, la Compagnie de Jésus obtient "l'entièvre possession et jouissance" du Collège, qu'ils agrandissent par l'achat aux Cordeliers des terrains situés à l'ouest de la Tour.

Leur enseignement fait une large place aux textes anciens, y compris d'auteurs de l'Antiquité, mais se détourne du moins à Castres de l'étude des sciences. Par contre leur méthode introduit la pratique du théâtre, de l'escrime, de l'équitation, de la natation et nouveauté au sein du Collège, il existe désormais un internat. En 1668, cent vingt élèves suivent les cours répartis en cinq classes, où pour favoriser l'émulation il existe toute une panoplie de récompenses et de punitions. En butte à l'hostilité du clergé largement gallican, aux critiques des jansénistes qu'inquiète leur manière de composer avec les temps et les choses, les jésuites, forts pourtant de l'estime des castrais, sont expulsés du Collège en 1762, peu avant leur éviction totale du royaume.

Le Collège royal 1763-1792.

Si des lettres patentes royales fixent rapidement et autoritairement l'organisation des études, confirmant notamment le principe de la gratuité, elles laissent aux consuls le soin d'assurer le financement du Collège. Or, les biens propres des jésuites intervenaient de façon non négligeable dans les recettes, au point qu'une augmentation des subventions versées par la ville et le diocèse est décidée sur ordre du pouvoir central pour un montant respectif de 500 et 1000 livres. Comme l'établissement tire maintenant des revenus appréciables des deux métairies, en sa possession depuis plus d'un siècle, sa situation financière reste saine jusqu'à la Révolution. Un principal, chargé de l'administration, cinq régents, un

couple de domestiques, auxquels il est promis une pension de retraite après vingt ans de service, s'occupent d'une centaine d'enfants.

Mais l'obligation faite aux prêtres de prêter serment à la Constitution civile du clergé, bien que retardée par les responsables politiques locaux, finit par frapper en août 1792 l'ensemble des professeurs du Collège, car tous se trouvent être ecclésiastiques. Leur remplacement par six régents laïques, les tentatives pour établir à Castres un collège national (Sorèze est préféré), la volonté de mettre l'accent sur des disciplines nouvelles, n'empêchent pas la désertion massive des élèves. Le 14 juin 1794, le Conseil général du département décide la fermeture de l'établissement qui ne compte plus que vingt six élèves !

Exercices littéraires
de pension bonhomme.
Castres, 1822.
B. M. Castres.

Avant de ne perdre la fonction de chef-lieu du département l'année suivante, Castres ne peut, en octobre 1796, éviter l'installation d'une Ecole centrale à Albi. Certes, le "ci devant collège" n'est pas vendu comme bien national mais la Municipalité ne parvient pas à y créer une école centrale supplémentaire, en raison de l'opposition du Directoire départemental. Deux pensions privées vont alors assumer le rôle d'établissement secondaire : La pension Saint Hilaire, disparue en 1808, logée dans les bâtiments de l'ancien séminaire, au niveau de l'actuelle rue Gambetta ; la pension Bonhomme, occupant dans l'ancien couvent des Cordeliers l'emplacement de ce qui fut jadis "le petit Collège", de part et d'autre de la Chapelle. En 1804, 277 élèves la fréquentent, 29 maîtres y professent. Elle aurait pu la même année être transformée en collège communal si la Municipalité l'avait voulu, et ce collège aurait pu, en 1811, devenir lycée sur décision de l'Etat. Mais les édiles, élus au suffrage censitaire, se contentent de laisser la situation perdurer, satisfaits de constater qu'elle ne leur demande le versement d'aucun crédit.

L'enseignement dispensé sous la direction de Jean-Baptiste Bonhomme est de bonne qualité à défaut d'être accessible. Dans les années 1820, l'externat coûte de 80 à 150 francs par an, suivant les services offerts, le prix de la

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

ACADEMIE ROYALE DE TOULOUSE.

EXERCICES LITTÉRAIRES, DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE CASTRES,

DIRIGÉE PAR M. BONHOMME :

Ilz auront lieu les 29, 30 et 31 Août, dans la Salle des Exercices de l'Ecole, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à sept. La dernière Séance sera consacrée à la distribution des prix.

Cum omnium regnum et populi-
rur felicitas, tunc maxime Republice
christiane salus, i recitá juventutis
institutione pendet, qui quidem rudes
aduic animos ad humanitatem rident,
steriles aliquoq[ue] et infractiones Republica-
licae manuq[ue] et idoneos utilis reddit;
Dei cultum, in parentes et Patriam
pietatem, erga Magistratus reverentiam
et obedientiam promovet.

Règlement donné à l'Université de
France par HENRI IV.

La félicité des Royaumes et des Peuples
et sur-tout d'un Etat Chrétien, dépend
de la bonne éducation de la jeunesse, où
l'on a pour but de cultiver, de polir par
l'étude des sciences l'esprit; encore brut
des jeunes-gens; de les disposer ainsi à
remplir dignement les différentes places
qui leur sont destinées, sans quoi ils
seraient inutiles à la République; enfin,
de leur apprendre le culte religieux et
sincère que Dieu exige d'eux, l'attachement
inviolable qu'ils doivent à leurs
pères et mères et à leur Patrie, le respect
et l'obéissance qu'ils sont obligés de
rendre aux Princes et aux Magistrats.

A CASTRES,
DE L'IMPRIMERIE DE J. AUGER, RUE DE LA TRINITÉ, PRIS LA POSTE
AUX LETTRES. — AN 1832.

pension d'un interne varie de 512 à 1032 francs soit l'équivalent ou le double d'un salaire moyen ouvrier. Hyacinthe Bonhomme, qui a succédé à son père en 1835, puis l'abbé Birbès, n'enrayent pas la baisse des effectifs et l'apparition d'un déficit que la Ville est appelée en 1839 à combler; elle, dont les représentants n'avaient pas hésiter à vendre huit ans plus tôt les locaux inoccupés de leur ancien collège.

L'aile nord
et l'aile ouest.

Sous l'impulsion du Maire Mahuziès et la protection du chef du gouvernement le Maréchal Soult, une loi autorise le Conseil municipal à contracter un emprunt de 130 000 F afin d'acquérir, accroître, réparer les anciens bâtiments. Le Conseil s'engage par ailleurs à subvenir au traitement des maîtres, nommés et régulièrement inspectés par le Ministère. En 1841-1844, sont construites l'aile Nord et l'aile Ouest dans la Grande Cour, formant équerre, adossées à l'ancienne pension Bonhomme, en 1852 l'aile Sud est édifiée, cependant que l'on continue à se chauffer au bois, à s'éclairer à la chandelle ou à la lampe à huile (le gaz ne pénètre au collège qu'en 1864), à subir des cours de deux heures d'affilée. Le latin prédomine, toutefois depuis 1842 il existe un enseignement pratique, donné à l'Ecole Primaire Supérieure, annexée au Collège. Pas plus qu'il n'a pu redevenir "royal", l'établissement ne conquiert en 1860 le titre de lycée



(Albi l'emporte), en dépit de ses succès, du nombre de ses élèves (250), des efforts du Maire Alquier-Bouffard. Ce dernier veut procurer un second souffle à l'EPS et l'installe dans les locaux où elle devait se développer par la suite.

La subvention d'équilibre versée par la Municipalité dépend des effectifs, un externe coûte en effet 210 F alors qu'il ne contribue que pour 200 F, un interne exige une dépense de 630 F alors qu'il ne paye que 550 F. Mais ces tarifs vont rester pratiquement stables jusqu'en 1914, si bien que par érosion des frais ils permettent l'accès à l'enseignement secondaire d'un plus grand nombre. En 1880, il y a 378 élèves, en quarante ans 51 de leurs aînés ont intégré l'Ecole de Saint-Cyr, 34 Navale, 25 les Mines, 12 les Arts et Métiers, 7 Normale Supérieure, 6 Polytechnique ! Les vingt dernières années du XIXème siècle sont consacrées à un énorme effort de construction, maintenant, il est vrai, pris en charge pour moitié par

L'aile sud.



l'Etat. De 1882 à 1886 on édifie autour d'une Cour d'Honneur un corps de bâtiments de trois étages. Comme la dépense s'élève à 402 520 F et qu'il reste un reliquat, des travaux d'aménagements, dont la sculpture de la façade donnant sur le Boulevard, se poursuivent jusqu'en 1890. L'enseignement des jeunes filles, assuré depuis 1881 dans des locaux provisoires, trouve lui aussi avec la construction du Collège du boulevard Carnot entre 1891 et 1894 un lieu digne de sa mission. Conçu pour 200 élèves, il en compte 150 dès 1902 dont 40 pensionnaires. 160 000 F ont été engagés dans l'opération. L'EPS, un temps désaffectée, renaît après 1889 et le Petit collège, installé depuis 1877 à sa place, émigre vers l'emplacement que nous lui avons connu. Dans la cour, face à la Chapelle, est construit un préau au dessus duquel, supporté par d'imposants piliers se dresse un étage



de dortoirs, plus tard transformé en classes, aujourd'hui rasé.

La participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement demeure en revanche réduite. Castres, en effet, victime de sa solide et ancienne réputation en matière d'enseignement secondaire, ne bénéficie pas du même montant d'aide que les villes qui se lancent sur cette voie. Elle devra attendre 1926 pour que le traitement de ses professeurs soit pris intégralement en charge par le Ministère de l'Instruction

**Boucle de ceinturon
de l'uniforme de sortie porté par les
élèves dans les années 1840.**

**Habit bleu marine avec
parement et liserés bleu ciel.**

**Pantalon à bandes bleues ciel sur
les côtés.**

Képi et boutons dorés.



La Cour d'honneur
(cliché vers 1955).

publique. Entre temps la Guerre entraîne d'inévitables bouleversements : Mobilisation de la moitié du corps enseignant ; occupation des locaux par le Service de Santé (notre collège devient l'Hôpital temporaire n° 16) ; location de fortune de trois immeubles avenue de Roquécourbe, actuellement Lucien Coudert, afin d'accueillir les élèves ; inflation des prix (en 1918 l'internat coûte 900 F).

A la rentrée de 1919, l'EPS obtient son autonomie. Ses deux directeurs successifs, Soulet jusqu'en 1927 puis Houpe créent, malgré l'exiguité et la vieillesse des bâtiments, une quatrième année et renouvellent peu à peu son matériel. Gratuite dès ses débuts, son recrutement est plus large qu'au Collège, fréquenté en général par des enfants de familles plus aisées, en mesure de régler des droits d'externat que la loi ne supprime qu'en 1930. D'origine bourgeoise ou non, l'ensemble de la population scolaire n'en connaît pas moins des conditions



Le Petit Collège
en 1912.

d'éducation dures : sévérité de la discipline, rigueur des sanctions, inconfort du mobilier et des locaux, l'électrification complète mettra près de vingt ans à se réaliser et il n'y a qu'un seul wc pour trois dortoirs !

Les restrictions amenées par la Guerre et l'Occupation aggravent évidemment la situation d'autant plus que l'exode a provoqué un gonflement des effectifs. De 290 élèves en 1936, on passe à 420 en 1943. Aussi à la rentrée de 1945, avec le retour de la paix et le départ des réfugiés, retrouve-t-on les chiffres d'avant-guerre : 323 élèves. L'année suivante, le Collège classique et le Collège moderne, successeur en 1941 de l'EPS, fusionnent sous la direction du Principal Bagnol, en poste depuis 1938, confronté aux problèmes humains et matériels de la période, tout comme Houpe, âme de la Résistance locale, qui a couvert de son autorité l'inscription fictive et la protection d'élèves de confession juive. Toutes les filières, anciennes et nou-



En 1925, le principal Gallepède fait établir un devis d'un montant de 565 F en vue de l'électrification des sonneries. Le Conseil municipal, par délibération en date du 13 février "considérant que le tambour est le mode usité par la presque totalité des collèges, considérant d'autre part qu'il n'est pas rare de voir l'électricité faire défaut à certaines heures de la journée, se prononce pour le maintien du tambour". En fonction depuis 1840, il devait reprendre du service à partir de 1940 par suite des restrictions d'électricité.

C.N.M.J. cliché D. Carivenc.

velles, du cursus allant jusqu'à la deuxième partie du baccalauréat, continuent à se dérouler entre les murs du vieil établissement en proie maintenant à une croissance exponentielle, due au "baby boom" de l'après-guerre : 579 élèves en 1955, 1075 en 1960. Au cours de cette dernière année, notre Collège reçoit, enfin, le titre de lycée en même temps que le Collège de jeunes filles, que la Municipalité Coudert avait installé en 1956 dans l'Ancien Séminaire remis à neuf.



Ateliers du bois et du fer de l'EPS en 1912.

Le Lycée 1960-1973 et l'extension de l'enseignement secondaire 1973-2000.



Le Lycée de la Borde Basse.

La prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans décidée en 1959, l'arrivée des rapatriés d'Algérie en 1962, portent à 1294 le nombre d'élèves ! Certes, l'utilisation des anciennes classes du Boulevard Carnot, la création de CEG dans les zones rurales, l'ouverture en 1968 du Collège d'Enseignement Secondaire du Sidobre (futur Collège Jean Monnet), contribueront largement à diminuer la pression exercée sur le Lycée Jean Jaurès, mais manifestement celui-ci, conçu pour 300 garçons, n'est pas fait pour en supporter le triple. Sous la Municipalité de Jacques Limouzy, le Lycée de la Borde Basse est mis en chantier et ouvre ses portes à la rentrée de 1973, le Proviseur Pech, un ancien élève nommé en 1970, se trouve ainsi successivement à la tête du dernier lycée de garçons et du premier lycée polyvalent. Fait inouï au regard des anciennes générations, la mixité est de règle et s'impose immédiatement. Jusqu'alors l'Education avait vécu sous le régime de la séparation des sexes, sauf à Castres où, dans la période 1920-1960, les classes terminales, étaient communes en raison de la faiblesse de leur effectif et avaient lieu "à Jaurès". Désormais les transformations du système éducatif se traduisent par la nécessité de passer dans un des trois CES (Jaurès-Les Cèdres-Jean Monnet),

avant de fréquenter le second cycle au Lycée de la Borde Basse.

Prenant acte de ces réalités, Yvan Hue pouvait écrire : "Nos successeurs passeront donc moins de temps dans chaque établissement et ne connaîtront pas -ou moins que nous- la lente accumulation, pendant ces sept années d'adolescence, si importantes dans la vie de l'homme, de souvenirs, de contacts humains, de rites qui nimbent d'une aura sentimentale notre mémoire du vieux "bahut" ; et c'est dommage : le réflexe "ancien élève" jouera chez eux à un degré bien moindre". A cela il convient d'ajouter que le rassemblement, dans un périmètre réduit, de potaches facétieus, soumis à une sévère discipline, revêtus sous la Monarchie comme sous la République d'une blouse uniforme qui se voulait égalitaire et abolitionniste de signes distinctifs, créait forcément un état d'esprit particulier auquel participaient tout naturellement des professeurs, attachés au même établissement durant une grande partie de leur carrière. La "communauté des maîtres et des élèves", telle que l'ont connue tant de générations, ne pouvait plus être. Mais nous voulons croire qu'au sein des classes se cultiveront toujours, à côté des études et les accompagnant, ces liens d'amitié où éclôt la vertu de fraternité.



L'ADMINISTRATION EN 1971

De gauche à droite et de haut en bas

Premier rang : MOUNE - FALLY

Deuxième rang : Mme BRUNO - Mlle THOUY - G. RAYNAUD - Mlle ICHE - Mme BARTHES - Mlle BRIEU - BEN DAHN - CEREZZO - Mme BERTRAND

Assis : SANS - RICHE - PECH - SERVAT - Mlle CABAUSSSEL

PRINCIPAUX ET PROVISEURS DU COLLÈGE ET DU LYCÉE DE 1840 A NOS JOURS.

Collège et Lycée Jean Jaurès

Choit (1840-48) Calisty (1848-49) Sourrieu (1849-57) Roux (1857-67) Roucayrol (1867-72) Batut (1872-76) Seignette (1876-81) Aressy (1881-85) Poitout (1885-90) Noyer (1890-95) Rousseau (1895-98) Roulet (1898-99) Klein (1899-1901) Fraitot (1901-04) Barou (1904-06) Targe (1906-08) Broca (1908-10) Calot (1910-12) Canal (1912-22) Gallépede (1922-29) Ponceau (1929-34) Perret (1934-38) Bagnol (1938-48) Nadal (1948-58) Hénon (1958-68) Ménard (1968-70) Pech (1970-73).

Lycée de la Basse Basse

Pech (1973-75) Huguet (1975-81) Pontier (1981-94) Antoni (1994-98) Dayon (1998-2004) Prat (2004-2009) Mme Fauvel (2009-2016) Mme Delpéryat (2016-2021) Barros (2021-2022) Milonne (2022-)

PRINCIPAUX DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Collège Jean Jaurès

Riché (1973-74) Mlle Redoutes (1974-81) Carabasse (1981-87) Mme Lacourarie (1987-98) Mme Dorange (1998-2001) Cros (2001-2005) Crochet (2005-2008) Belarbi (2008-2011) Tondi (2011-2018) Mme Dubreuil (2018-2021) Mme Lopez (2021-)

Collège des Cèdres

Mme Granboulan (1973-87) Roux (1987-96) Eggonet (1996-2002) Leclerc (2002-2006) Liberge (2006-2010) Mme N'Guyen (2010-2016) Sauvage (2016 -)

Collège Jean Monnet

Mme Julien (1968-76) Filhol (1976-88) Hamard (1988-95) Najac (1995-99) Carayot (1999-2009) Vauthier (2009-)

ANNÉES 1999-2000 EFFECTIFS SCOLAIRES

L'ensemble de la population scolaire de la Commune compte 12773 élèves dont 69,4% dans le Public. Les effectifs de l'enseignement secondaire se monte à 7014 (4392 élèves dans le Public, 2622 dans le Privé). Les collèges d'enseignement secondaire publics accueillent 2067 collégiens dont 767 à Jean Jaurès, 1396 lycéens suivent les cours à la Basse Basse et les trois lycées professionnels reçoivent 929 élèves. À noter que les formations post-bac et universitaires comptent 453 élèves dans les établissements publics et 35 dans l'enseignement privé.

UN COLLEGE COMME UN AUTRE ?

L'édit de Nantes de 1598 a posé en Europe un principe nouveau, celui de la liberté de conscience, puisqu'il reconnaissait aux sujets du roi de France le droit de ne pas partager la même religion que leur souverain. Notre collège, né aux temps des guerres civiles et religieuses de la seconde moitié du XVIème siècle, a, plus qu'un autre peut-être, appris à pratiquer très tôt et pour longtemps le respect des opinions d'autrui. Président en 1982 le banquet annuel, notre camarade Me Albert Viala évoqua la vertu de tolérance "chance majeure de la survie de l'intelligence". Une image des aumôniers de sa jeunesse restait pour lui comme un symbole, "la soutane de l'abbé Chauvont cheminant côté à côté sous le préau avec la jaquette du pasteur Hubac". N'oublions pas que nos professeurs, dont nous avons été si prompts à broarder les travers, ("cet âge est sans pitié"), ont observé dans leur enseignement le principe de la neutralité laïque. Y compris ceux qui prenaient dans la vie publique des positions déterminées. Un fait mérite d'être rappelé à ce propos : les Jésuites des Allées Corbière, jusqu'à leur départ de Castres au début des années 1960, envoyait en cours, en externes libres, au Collège Jean Jaurès - et pas ailleurs - les quelques pensionnaires dont ils avaient la charge.

DE LA CONDITION DU CORPS PROFESSORAL

Au XIXème siècle, les traitements des professeurs du Collège sont supérieurs à ceux versés dans les autres collèges communaux. D'où la faiblesse de l'indemnité compensatrice de l'Etat, quand celui-ci eut à partir de 1887 fixé des taux minima relevant de ses obligations. Si le personnel titulaire de chaire noble mène un train de vie convenable, il n'en n'est pas de même pour des fonctions considérées comme subalternes. Hébrard, professeur de gymnastique de 1868 à 1909, se retire à 71 ans avec une pension annuelle de 600 F. Et que dire de la condition des répétiteurs et surveillants, véritable sous-prolétariat de l'Instruction publique avant 1914. Soumis à de nombreuses contraintes de service, payés 600 F par an mais avec une retenue de 400 F pour frais de nourriture et d'entretien. Leur situation ne s'améliorera que très lentement.

L'ESPERANCE PLUS FORTE QUE LE MALHEUR

Elève puis surveillant, Aimé Veaute part en vacances en juillet 1939. Mobilisé en septembre, il vit la terrible débâcle de mai - juin 1940 puis est dirigé par un surprenant hasard sur Castres, où il arrive avec son unité le 23 juin à 22 heures.

"Surprise ! les camions s'arrêtent devant le Collège, et, barda au dos, le cœur serré (oh, combien) j'entre dans le vestibule.

Notre brave Berthoumieu, le concierge, devant sa loge, contemplait le spectacle d'un air navré. Je vis ses yeux s'exhorbiter en se portant vers moi, et un large sourire (chose pourtant rare en ces terribles journées) illumina sa bonne face. Il tomba dans mes bras, puis, se reprenant, bondit à la porte de sa loge, et hurla : "Henriette viens vite !". Et obéissante, Henriette, sa digne épouse, se montra en camisole et jupon !! — Sans se soucier de sa tenue légère, elle me gratifia de deux baisers sonores et aussi, je crois, bien mouillés. Nous bavardâmes quelques instants devant une tasse de café, mais le cœur n'était pas à la conversation : aussi fut-elle brève.

M'étant ensuite mis en quête d'une botte de paille, le sort voulut que j'en trouve une, tout contre la tour, tout près de "MON" dortoir.

Le lendemain, errant dans la cour, je tombai sur mon vieil ami Lacam, lui aussi évacué sur Castres.

Quels changements dans notre collège ! "MON" étude servait de bureau au Colonel, et il y occupait "MA" chaire, la vieille chaire du Cheu, la seule vraie chaire qui existât encore dans la maison. Les vestiaires étaient devenus des dépôts d'armes, les Lices un parc-auto, la cour un polygone.

Au réfectoire archi-comble, ma malicieuse étoile me désigna une table qui n'était autre que celle des pions. Décidément, tout se ligua pour me reprendre et m'enfermer dans le réseau tenu mais solide des souvenirs.

Moins d'un an plus tard - et le fait n'a jamais été rapporté par notre bulletin - trois anciens du Collège se trouvaient engagés dans la prise de l'oasis de Koufra, où après une marche de 1600 Km, Leclerc jura de ne déposer les armes que lorsque le drapeau tricolore flotterait à nouveau sur Metz et Strasbourg. Parmi en effet les quelques centaines de Français Libres, il y avait Gérard Claron qui devait mourir en mission aérienne au cours de cette opération, Robert Jean Fabre, sorti de Saint-Cyr en 1935, et qui perdra un œil et un bras en Tunisie et Boniface, sous-officier mécanicien, formé à l'EPS.